

NOVEMBRE 2020

20201130

AVIS PROTECTION DE LA PLOMBERIE CONTRE LE GEL

SERVICES DU CODE DU BÂTIMENT

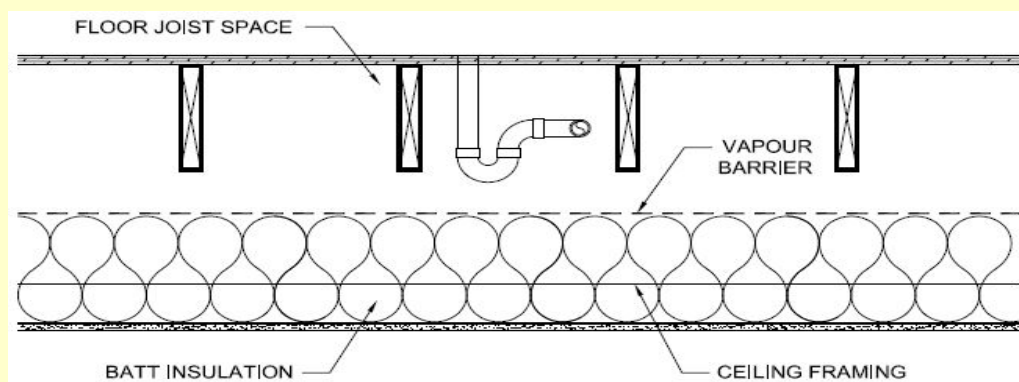
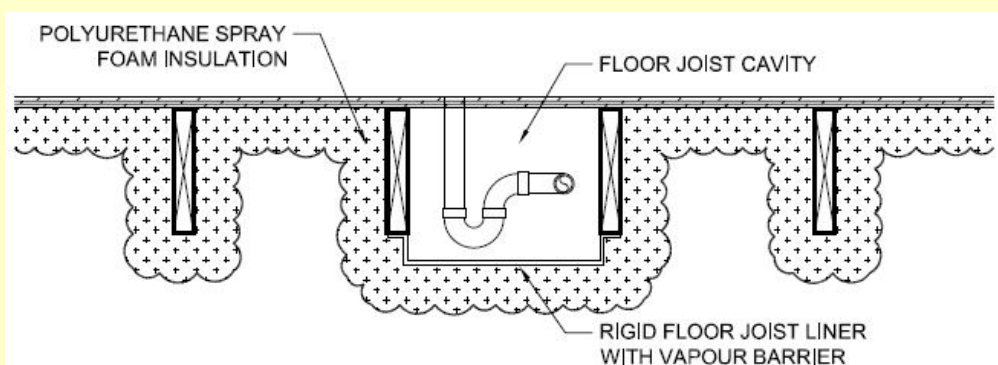


Protection de la plomberie contre le gel

Le présent avis porte sur la protection de la plomberie contre le gel dans les assemblages isolés.

Les conduites d'approvisionnement en eau et d'évacuation contenant de l'eau stagnante doivent être protégées contre le gel.

Il est interdit de poser les conduites contenant de l'eau stagnante dans l'isolant. Lorsqu'ils sont situés sous le plancher d'un espace chauffé, les conduites d'approvisionnement en eau et les siphons de drainage doivent être situés le plus près possible du sous-plancher et séparés de l'isolant par une doublure de solive ou un panneau rigide. Le côté de la doublure de solive ou du panneau rigide donnant sur l'espace chaud doit posséder les propriétés d'un pare-vapeur approuvé.



Ceci est un avis officiel des Services du Code du bâtiment de la Ville d'Ottawa.

	EN	FR
<p>The diagram illustrates a cross-section of a floor and ceiling assembly. The upper portion shows a floor joist cavity filled with polyurethane spray foam insulation. A rigid floor joist liner is applied to the bottom of the joist, and a vapour barrier is installed below it. The lower portion shows batt insulation and ceiling framing.</p>	POLYURETHANE SPRAY FOAM INSULATION	ISOLANT EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE PULVÉRISÉE
	FLOOR JOIST CAVITY	VIDE DE LA SOLIVE
	FLOOR JOIST SPACE	ESPACE ENTRE LES SOLIVES
	RIGID FLOOR JOIST LINER	DOUBLURE RIGIDE DE LA SOLIVE
	VAPOUR BARRIER	PARE-VAPEUR
	BATT INSULATION	ISOLANT EN NATTE
	CEILING FRAMING	CHARPENTE DU PLAFOND